

PRESENTATION DU PORTAIL DU LITTORAL ET DE LA MER

UN PROJET EN ADEQUATION
AVEC LA VISION STRATEGIQUE
DE L'ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS

François MAZUYER

Président du Conseil Supérieur de l'OGÉ

1^{er} Congrès de l'**UNION MEDITERRANEENNE DES GEOMETRES**
17-19 avril 2015 - MARRAKECH



**ORDRE DES
GÉOMÈTRES-EXPERTS**

Introduction

La densification de population sur le littoral méditerranéen, vient amplifier des problématiques qui lui sont spécifiques en matière de conservation et de protection d'espaces naturels, d'urbanisation, d'aménagement, de confrontation accentuée entre espace publics et privé, de pollution, qu'elle soit terrestre ou marine.

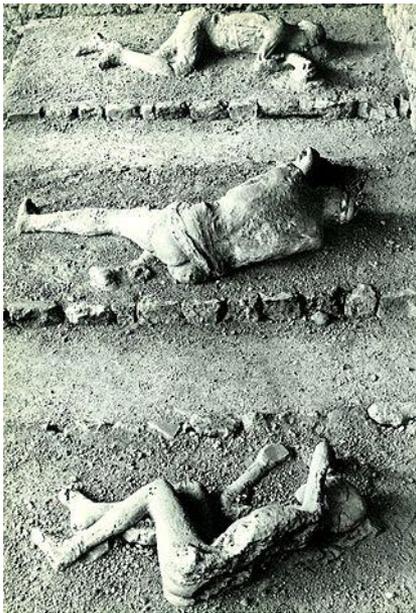


Des risques accentués sur une zone côtière de plus en plus dense

Les catastrophes naturelles dont la presse se fait quotidiennement l'écho, éruptions volcaniques, inondations, incendies, sont souvent amplifiées dans le bassin méditerranéen, à cause du relief, de l'imperméabilisation du sol, du vent, des épisodes de sécheresse, et aussi par le phénomène de submersion marine liés à l'augmentation du niveau de la mer et à l'abaissement du niveau de la terre dans les zones très urbanisées.



Destruction de Pompéi par l'éruption du Vésuve en 79



PLAN de l'exposé

- 1 - Le littoral et la mer, de nouveaux horizons pour le Géomètre**
- 2 - Le concept de cadastre marin**
- 3 - La législation européenne et le initiative de la Commission**
- 4 - Du Portail GEOFONCIER au Portail Littoral et de La Mer**
- 5 - Les zones test**
- 6 - Les acteurs et les données**
- 7 – Film commenté**



1 – Le littoral et la mer, de nouveaux horizons pour le Géomètre

Les Géomètres et les géographes se sont toujours préoccupés de la mise en espace de la terre.

Tout espace humanisé ou susceptible de l'être, fait partie de leurs champs d'intérêt.

Dans les milieux qui perdent leur naturalité à la suite de la densification progressive des activités humaines, le rôle du Géomètre devient progressivement indispensable.

L'artificialisation des milieux littoraux, l'exploitation mais aussi la préservation des espaces marins ne peuvent plus se contenter de données approximatives, d'ensembles flous générateurs de conflits d'usage et même sources potentielles de conflits internationaux.



2 – Le concept de cadastre marin

Les océans couvrent 70% de la planète. Contrairement à l'espace terrestre qui est pour l'essentiel approprié par des personnes physiques ou morales, privées ou publiques, l'espace marin ne l'est pas ou très peu.

La mer est un espace de souveraineté partagé. On distingue :

- les eaux territoriales, zone des 12 milles nautiques
- la ZEE, Zone Economique Exclusive
- la haute mer

En France, le Domaine Public Maritime (DPM), naturel et artificiel, s'étend dans la zone des 12 milles nautiques.



2 – Le concept de cadastre marin



Une grande partie des usages s'exerce sur le DPM naturel.

Plusieurs droits, titres et concessions y existent ou sont concédés.

Ils se superposent, s'entrecroisent, et sont parfois difficilement compatibles. Ils sont définis soit de façon simplement littérale, soit géographiquement localisés mais pas toujours dans des systèmes homogènes.

Les titulaires de droits ne sont pas toujours informés de l'existence d'autres titulaires de droits concurrents, contigus ou superposés.

D'où la nécessité de répertorier ces usages dans une banque de données cartographique, largement ouverte.



2 – Le concept de cadastre marin

Le « cadastre marin » peut être défini comme : « l’inventaire, le positionnement, l’enregistrement et la mise à jour des règlements, activités, usages, droits et servitudes situés dans l’espace marin et littoral, ainsi que de chacun de leurs responsables ».

Il doit rassembler au moins 3 types d’informations fondamentales :

- les moyens d’allocation des droits d’usages (accès privés ou public);
- la désignation des personnes détenant des droits sur une période donnée, qui peut être assimilée à un système d’enregistrement de ces droits;
- la localisation des droits et usages et leurs étendues.

Mais nous avons souhaité intégrer dans notre projet de PLM, non seulement les usages réglementés, mais également les usages non réglementés.



3 – La législation européenne



2000 La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60 CE

2008 La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) 2008/56/CE

2013 Le Livre Vert sur la Cartographie des fonds marins

2014 Directive pour la planification de l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières

4- Du Cadastre marin au au PLM

En France, à la différence d'autres pays, le terme «cadastre» n'est pas du tout adapté pour définir le concept, car :

- étroitement associé à une définition des droits de la propriété foncière imposable, donc inapplicable au DP naturel;
- le plan cadastral n'existe pas encore en 3D.

4 - Du Cadastre Marin au PLM

1er juillet 2010: l'OGE a inauguré son Portail GEOFONCIER, outil moderne de collecte, de partage et de diffusion des données foncières et géographiques.

Le portail GEOFONCIER :

- financé par la seule profession;
- plus de 3 **millions** de dossiers enregistrés;
- deux interfaces : une à accès sécurisé, l'autre à accès libre.

Le cadastre marin est assez similaire au portail GEOFONCIER, d'où l'idée de le décliner vers le PLM.



5 – Les zones test

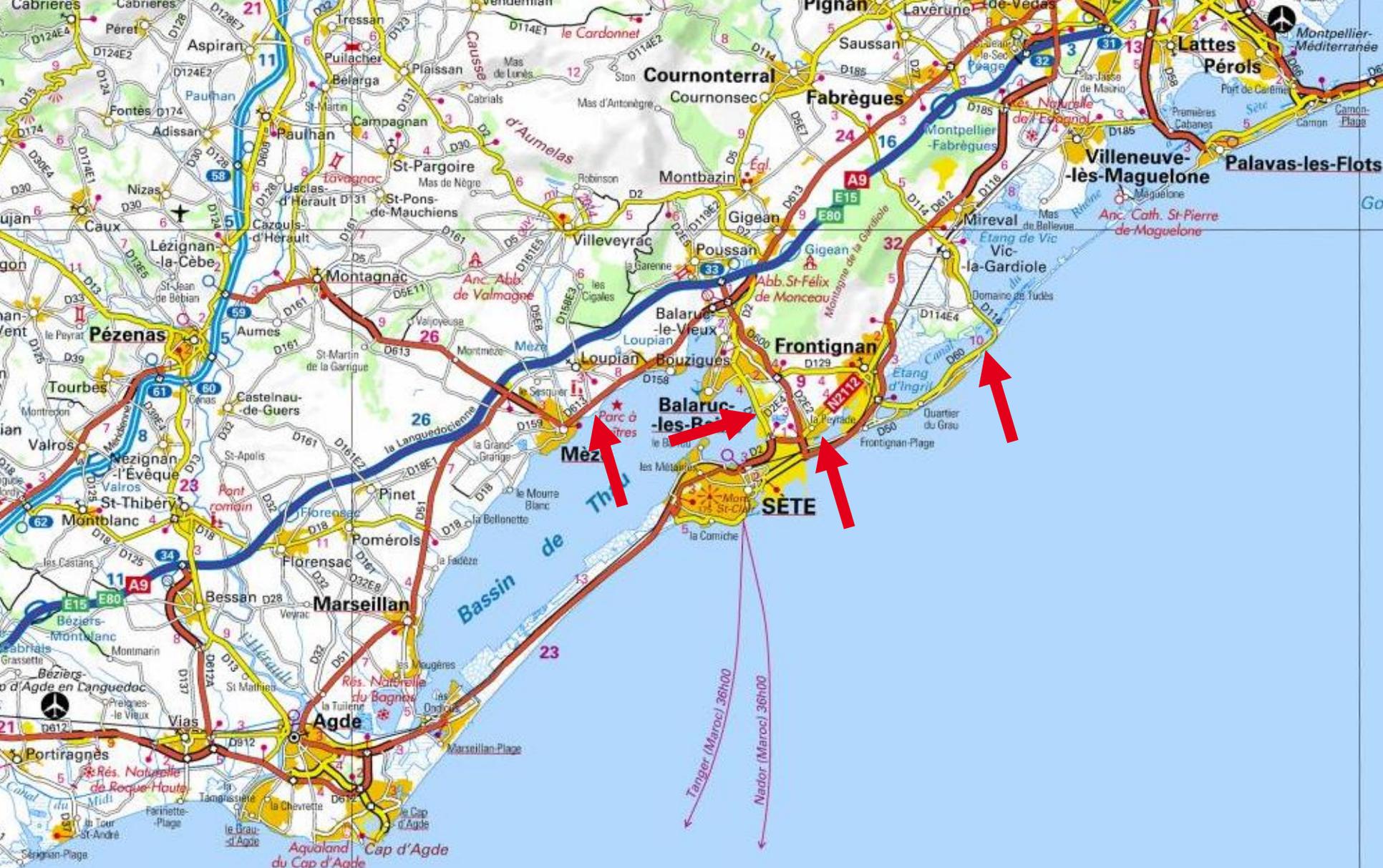
Première zone test : le long du littoral de Marseille

Zone de 40 km sur terre entre les communes de Carry le Rouet et Saint Cyr sur Mer, et en mer jusqu'aux eaux territoriales dans les 12 milles marins.

Objectif : répertorier et localiser les usages de mer réglementés ou non, et les réglementations existantes.



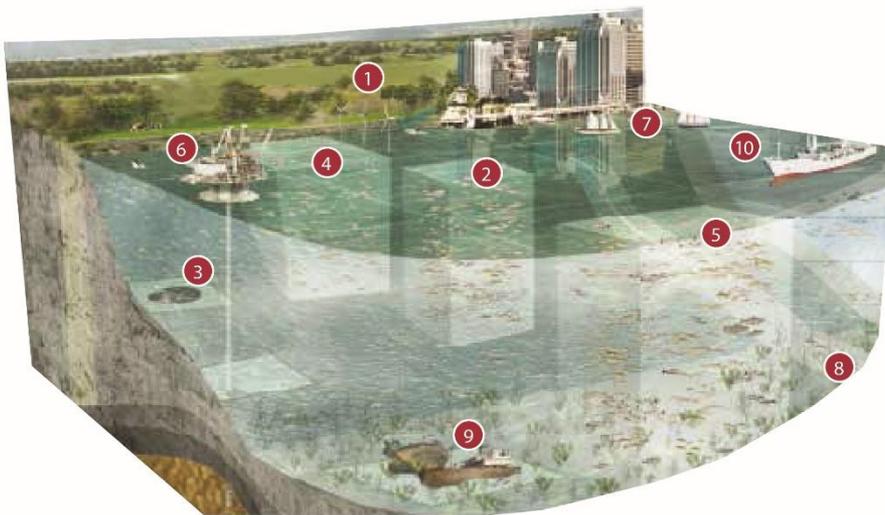
- ← Annaba (Algérie) 22h00
- ← Oran (Algérie) 24h00
- ← Alger (Algérie) 20h00
- ← Béjaïa (Algérie) 20h00
- ← Skikda (Algérie) 20h30
- ← Tunis (Tunisie) 21h00
- ← Calvi 11h30
- ← Ajaccio 12h00
- ← Bastia 13h00
- ← Porto-Vecchio 14h00
- ← Porto Torres (Sardaigne) 13h45
- ← Propriano 12h30
- ← Île-Rousse 11h30



6 – Les acteurs, l'inventaire des données

Diversité d'acteurs, détenteurs de données cartographiques, réglementaires, descriptives d'un droit : organismes nationaux, régionaux, locaux...

Diversité des usages et activités à répertorier, classés en 5 thèmes indicatifs.



UNE IDG* MARINE

- 1 Zone littorale
- 2 Aire marine protégée
- 3 Récifs artificiels
- 4 Aquaculture
- 5 Zone de pêche
- 6 Ressources pétrolières et gazières
- 7 Zone de plaisance
- 8 Câbles et oléoducs
- 9 Patrimoine
- 10 Marine marchande

*Infrastructure de Données Géographiques



6- Les acteurs, l'inventaire des données

Diversité de sources de données : soit disponibles en open data, ou à rechercher auprès de partenaires et de l'administration; directement intégrables par flux, soit nécessitant un hébergement physique de fichier sur la plateforme.

Exemples :

- Sur la zone de Marseille : plus de 150 couches de données rassemblées auprès d'une 40aine d'acteurs et administrations divers.
- Sur le site de Sète : 120 couches de données récoltées auprès de 35 acteurs.

Problèmes rencontrés :

- Pas de cohérence entre les données;
- Peu de données cartographiées;

Le plus : certaines données permettent de passer en 4D.



Conclusion

Inventorier, positionner, enregistrer et mettre à jour les réglementations, les activités, les usages, droits et servitudes situés dans l'espace littoral et de la mer pour proposer aux gestionnaires de la bande littorale un outil d'aide à la décision, tel est le but du Portail Littoral et de la Mer.

Pour que vous ayez un meilleur aperçu de cet outil que nous proposons, je vais rapidement commenter un extrait du film de présentation projeté à notre congrès de Montpellier.

